



## ZOOM

### PPE3 et SNBC3 :

#### comment réduire les émissions CO<sub>2</sub> de la France de 50 % d'ici à 2030 ?

Attendues depuis juillet 2023, la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** et la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**, ont été présentées le 4 novembre dernier et sont **soumises à concertation durant 6 semaines**, avant d'être transmises début 2025 pour consultation au **Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)** et au **Haut Conseil pour le Climat (HCC)**.

Ces deux feuilles de route déterminent la **Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC)** en matière de décarbonation et de production d'énergie, avec pour objectif **une réduction de 50% des émissions brutes de GES entre 1990 et 2030**. Pour respecter la trajectoire, l'Hexagone va donc devoir accélérer pour réduire ses émissions de 126 Mt en 8 ans, sur la période 2022-2030, après les avoir diminuées de 144 Mt en 32 ans (1990-2021). " Notre transition énergétique repose sur 4 piliers : l'efficacité énergétique (électrification des usages et rénovation), la sobriété énergétique (juste utilisation des ressources), le développement de toutes les énergies renouvelables électriques ou non, de la chaleur et du froid renouvelables, et la relance du nucléaire ", indique **la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher**.

La PPE, qui prévoit une sortie des énergies fossiles en 2050, se décline en deux phases : 2025-2030 et 2031-2035. La relance du nucléaire et l'accélération du déploiement des énergies renouvelables doivent permettre de massifier l'électrification des usages, tandis que sobriété et efficacité énergétique devront permettre de réduire les consommations d'énergie à 1302 TWh en 2035 (vs 1545 TWh en 2022).

Participez à **la consultation** (source : <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/>)

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 4/11/2024 - [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – Le Figaro – 5/11/24

Parmi les objectifs sectoriels envisagés, le bâtiment devra atteindre un plafond d'émissions fixé à 35 MtCO<sub>2</sub>/an en 2030 (contre 62 MtCO<sub>2</sub> en 2022). En dehors de la mise en œuvre du Dispositif Éco Énergie Tertiaire qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs, la PPE précise que " cela devra être complété de mesures supplémentaires visant à rénover en priorité les bâtiments tertiaires les plus consommateurs, et ce indépendamment de leur surface ". Côté transports, le texte table sur l'électrification du parc automobile, des comportements sobres et un report modal renforcé.

En matière de production d'énergie, la SNBC et la PPE prévoient de multiplier jusqu'à 6 fois la puissance photovoltaïque installée en 2022 : " l'objectif est de porter le rythme de développement du solaire au moins à 5,5 GW/an, contre 3 GW/an dans la précédente PPE ", d'accroître de 2,8 GW notre capacité hydroélectrique, d'atteindre 1,5 GW de capacité installée d'éolien terrestre par an (comme le rythme actuel), et 18 GW de capacités d'éolien en mer à horizon 2035, " soit plus de 10 % de la production d'électricité décarbonée ". En complément, la production d'hydrogène vert (objectif 8 GW déployés d'ici 2035), de biogaz (avec une production multipliée par 5 d'ici 2035) et le nucléaire (visant la production d'a minima 360 TWh/an, voire de 400 TWh/an grâce aux futurs EPR2) doivent faire reculer la part d'énergies fossiles dans la consommation finale de 60% en 2022 à 42% en 2030, et 30% en 2035.

## ÉCONOMIE

**L'activité a progressé de 0,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre**, soutenue par les retombées des Jeux Olympiques. Un dynamisme à relativiser : " sans les Jeux Olympiques, la croissance s'élève à peine à 0,2 %. Sur le fond, l'économie française manque de dynamisme ", indique l'**Insee**, qui note une **chute de 1,4 % de l'investissement des entreprises** sur la période. La dissolution de l'Assemblée nationale a favorisé l'attentisme des acteurs économiques. L'économie en panne Outre-Rhin et le ralentissement de l'économie chinoise ont freiné les exportations à hauteur de 0,5 %. Les industriels voient leurs carnets de commande se vider, tandis que les entreprises de services demeurent frileuses en termes de recrutements. Seul point positif : un recul de l'inflation plus rapide que prévu, qui devrait entraîner une reprise de la consommation. Pour la fin de l'année, l'Insee prévoit une stagnation de l'activité et une hausse globale de 1,1 % du PIB en 2024. Selon un expert, " la vraie inquiétude porte sur 2025 qui risque de démarrer sans élan. Les mesures de redressement prévues pour rétablir les comptes publics pèseront sur les entreprises, comme sur les ménages ". PME et ETI, touchées par l'alourdissement des taxes et cotisations, et la réduction de la dépense publique, vont suspendre leurs investissements, malgré la baisse des taux. " Il faut aussi s'attendre à un gel des embauches et à une plus grande modération salariale ", prévient **Christopher Dembik, conseiller en stratégie d'investissement chez Pictet AM**.

> Les Echos – Le Monde - 30/10/24

Pour mieux apprécier les conséquences réelles de l'économie sur l'environnement, l'**Insee** complète ses indicateurs classiques en proposant de **nouveaux indicateurs sociaux et environnementaux**. Des évaluations statistiques, portant sur des périodes assez longues et destinées à paraître chaque année apportent ainsi un éclairage complémentaire aux comptes nationaux, en intégrant des variables relatives au coût du carbone. Les données agrégées sur les émissions GES émanant de la production française et celles des flux internationaux importés mettent ainsi en évidence que **l'empreinte carbone de l'Hexagone en 2023 s'élève à 644 MteqCO<sub>2</sub>**, en diminution de 4,1% par rapport à 2022. Sur une longue période, l'empreinte carbone de la France a reculé de 13% depuis 1990, en raison " *d'une diminution des émissions de la production intérieure (-39%) et des émissions directes des ménages (-20%), modérées par une hausse des émissions importées (+13%)* ". " *En moyenne, quand on dépense 50 euros, on émet l'équivalent de 10 kg de CO<sub>2</sub>* ", relève **Nicolas Carnot, Directeur des études et synthèses économiques de l'Insee**. L'Institut a également déterminé deux nouveaux indicateurs macro-économiques de croissance : le **Produit Intérieur Net Ajusté (PINA)** et l'**Épargne Nette Ajustée (ENA)**, qui tiennent compte du coût des émissions de GES, du coût des dommages présents ou futurs et des coûts de décarbonation. D'après ces estimations, le PINA s'élèverait à 2 000 Mds€ et l'ENA se situerait à un niveau négatif de 133 Mds€ (vs une épargne nette de 68 Mds€), ce qui signale " *un manque de soutenabilité* " pour les générations suivantes. L'Institut compte élaborer de nouveaux indicateurs, tel que le " **compteur carbone** ", afin de calculer l'écart entre les émissions constatées et les engagements. Quant au coût à venir de la décarbonation, jusqu'au zéro émissions nettes, l'Insee l'évalue à ce jour à 929 Mds€.

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 5/11/24 - Les Echos – 6/11/24

La **Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de Bercy** a ouvert **une consultation jusqu'au 19 novembre** sur le **projet de décret portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique**. Le texte prévoit notamment de pérenniser le seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 euros. Parmi les autres mesures figurent l'augmentation de la part de prestations confiées à des petites entreprises ou des artisans dans les marchés globaux et la réduction du taux de retenue de garantie dans les marchés passés avec des PME.

Consultez le **projet de décret** (source : <https://www.economie.gouv.fr> > DAJ)

> [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 6/11/24

Le **ministère de l'Économie** a confirmé la **généralisation de la facturation électronique interentreprises**, inscrite dans la loi de finances 2020, à **partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026**. Un délai d'un an supplémentaire est toutefois consenti aux PME et micro-entreprises, pour lesquelles l'obligation d'émettre des factures dématérialisées est repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2027. **Bercy a cependant renoncé au projet de mise à disposition gratuite de la plateforme publique Chorus** et diffuse une liste des " *plateformes de dématérialisation partenaires* " ( **PDP** ), immatriculées par la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**. À ce jour, 72 entreprises ont été référencées. Une mauvaise nouvelle pour les dirigeants d'entreprises qui vont devoir recourir à des portails privés et payants. **CPME, U2P, FFB, FNTP** : nombre de fédérations professionnelles ont réagi pour s'opposer au passage obligé par des interfaces payantes, dénonçant une charge supplémentaire pour les entreprises.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 18/10/24 – Les Echos – 31/10/24

L'**Intelligence Artificielle (IA)** se déploie de plus en plus dans les **procédures de passation des marchés**. Elle assiste notamment les acheteurs dans l'expression des besoins, la rédaction des dossiers de consultation et courriers aux soumissionnaires. Côté entreprises, en compilant des volumes importants de données, l'IA facilite le traitement des dossiers de réponse aux appels d'offres et permet d'améliorer la rédaction des dossiers techniques. Son usage n'est pourtant pas dépourvu de risques : génération de contenus trop génériques ou inadaptés aux spécificités indiquées dans l'appel d'offre, problèmes de confidentialité, ou mauvaise compréhension. Son usage doit donc s'accompagner d'une expertise humaine et requiert une réflexion très en amont pour garantir fiabilité, sécurité, confidentialité, transparence et usage responsable.

> [Le Moniteur](http://www.lemoniteur.fr) – 25/10/2024



## SOCIAL

Le **marché de la fourniture de solutions de paiement et de gestion dédiées aux frais de mobilité domicile-travail** est encore émergent. Les solutions actuelles disponibles sont proposées par des acteurs de petite taille (start up notamment) ou des filiales de grands groupes, actifs notamment dans le secteur des titres-restaurant. Afin d'écartier tout risque d'atteinte à la concurrence sur ce marché, l'**Autorité de la Concurrence** a procédé à sa définition et vient de donner son **accord au projet de création d'une entreprise, commune à la RATP Smart Systems et TotalEnergies Marketing France**. Cette-ci prévoit de développer et commercialiser, auprès des entreprises des secteurs public et privé, un service de gestion de la mobilité domicile-travail pour leurs salariés. Ce service repose sur **une carte bancaire " mobilité "**, adossée au réseau Mastercard, utilisable par le salarié pour régler directement ses frais de transport domicile-travail (carburant, recharge électrique, abonnements aux transports en commun, location de vélo, etc.). Une application complète le dispositif pour permettre aux salariés de suivre leur budget et les dépenses effectuées via leur carte mobilité. Les employeurs auront accès à un portail de gestion leur permettant notamment de gérer les cartes mobilité et de valider les justificatifs de dépenses de leurs salariés.

> [www.autoritedelaconcurrence.fr](http://www.autoritedelaconcurrence.fr) – 8/11/24



## ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

La **BEI et le groupe BPCE** ont signé **deux dispositifs de financement** destinés à **accompagner financièrement les projets d'innovation, de recherche et de transition énergétique des PME et ETI**, pour une **enveloppe globale de plus de 1 Md€**. La première initiative concerne la titrisation par le groupe BPCE d'un portefeuille de prêts de 800 M€, permettant de mobiliser jusqu'à 1,6 Mds€ de nouveaux crédits. La seconde, portée par les Banques populaires et Les Caisses d'Épargne porte sur l'allocation de 250 M€ à des projets de PME et ETI dans le domaine des énergies renouvelables, d'un montant unitaire de 50 M€ maximum (solaire photovoltaïque, éolien terrestre, biomasse, biogaz).

> [Enerpresse](http://www.enerpresse.fr) – 18/10/2024



Pour **mieux prévoir l'évolution des Charges de Service Public de l'Énergie (CSPE) et réduire l'exposition du budget de l'État à la volatilité des marchés de gros**, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a ouvert une consultation** pour recueillir l'avis des acteurs du marché sur la valorisation à terme de l'électricité produite par les installations renouvelables, soutenues via des obligations d'achat et des compléments de rémunération. La consultation s'organise en deux phases : la première, jusqu'au 15 novembre, portait sur l'allongement de la période de vente des volumes produits par des installations bénéficiant d'un contrat d'obligation d'achat ; la seconde, jusqu'au 6 décembre, concerne la couverture à terme des volumes soutenus en complément de rémunération.

Participez à la **consultation** (source : <https://www.cre.fr/documents/consultations-publiques/>)

> **Contexte – 29/10/2024**

Depuis le 17 octobre, la **CRE a lancé une consultation sur le futur Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) 7** pour la période 2025-2028. " Pour un client résidentiel, il représente actuellement environ 0,06 euro/kWh HT, soit environ 20 à 30% d'une facture d'électricité TTC moyenne, en fonction du prix de l'électricité ", indique la CRE. La consultation, ouverte à tous, se clôturera le 22 novembre prochain. La CRE souhaite ainsi recueillir l'avis des différents acteurs sur différents " points clés ". Elle estime ainsi " nécessaire d'augmenter le Turpe de l'ordre de 10% en 2025, suivi de trois années de hausse à l'inflation, pour donner les moyens aux gestionnaires de réseaux d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions ". Ceux-ci prévoient en effet de réaliser de lourds investissements (de 2,1 Mds€/an en 2023 à 6,4 Mds€ en 2028 pour RTE ; de 4,9 Mds€/an en 2023 à 7 Mds€ en 2028 pour Enedis). Elle propose également de faire évoluer le **régime des heures pleines/heures creuses** en généralisant progressivement les heures creuses l'après-midi en été à partir d'août 2025.

Participez à la consultation : **Turpe7 HTA-BT / Turpe7 HTB** (source : <https://www.cre.fr/documents/consultations-publiques/>)

> **www.banquedesterritoires.fr – 17/10/24 - Enerpresse – 18/10/2024**

Le 15 octobre dernier, **un projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité** a été présenté en Conseil des ministres. Il consiste à transposer en droit français **trois directives européennes\*** du 14 décembre 2022, destinées à renforcer les dispositifs nationaux de sécurisation des activités d'importance vitale et de lutte contre les menaces cyber. La **directive " NIS2 "**, prolonge la directive " NIS1 " en étendant considérablement le périmètre des secteurs d'activités régulés et des entités concernées (la France passera de 600 à 15 000 environ), classées en " entités essentielles " et " entités importantes ". Cette nouvelle directive européenne concerne notamment les **collectivités territoriales**, en étendant le champ du dispositif à tous les **départements, ainsi qu'aux communes et groupements de communes de plus de 30 000 habitants**. Elle détermine un nouveau cadre juridique, en renforçant les exigences en matière de gestion des risques et de partage d'informations. Le texte élargit également le périmètre des systèmes d'information de ces entités soumises à ces exigences et renforce leurs obligations afin d'assurer la sécurité des réseaux et systèmes d'information. Des dispositions techniques, opérationnelles et organisationnelles en matière de gestion des risques devront être mises en place, et les incidents et vulnérabilités détectées devront être signalés.

\*Directives (UE) **2022/2557 sur la résilience des entités critiques (dite directive « REC »)** ; **2022-2555 (dite directive « NIS2 »)** ; **2022/2556** applicable au secteur financier.

> **www.journaldunet.com – www.weka.com - 4/11/24**

Pour **réduire l'impact environnemental des data centers, la start-up Denv-R** a conçu le **premier centre de données flottant d'Europe**. Elle vient d'installer un prototype sur une barge à double coque sur la Loire, le long du quai Wilson à Nantes (44). D'une puissance de 200 kW, le site est équipé de 4 baies informatiques. Un système hybride, en circuit fermé assure le refroidissement de l'ensemble, grâce à un échangeur thermique situé sous l'eau pour évacuer les calories du centre de données dans le fleuve. Résultat : une diminution par deux de l'empreinte environnementale de l'installation, par rapport à un data center classique. Autre atout : s'affranchir des problématiques liées à la recherche foncier, tout en permettant de s'implanter en coeur de ville. L'utilisation de l'eau pour rafraîchir les installations est également explorée par de nombreuses start-up. En Norvège, le **projet Green Mountain Data Center** utilise l'eau des fjords pour améliorer son efficacité énergétique. Outre Atlantique, l'entreprise **Nautilus Data Technologies** a également implanté un data center flottant en service sur une rivière californienne, et envisage de déployer sa solution à Marseille. Durant 2 ans, **Microsoft** a immergé un centre de données, avec des résultats très prometteurs. Toutefois le projet a été abandonné car trop onéreux.

> **www.revolution-energetique.com – 20/10/24**

**Afilog**, l'association professionnelle qui représente les **acteurs de l'immobilier logistique et les acteurs de la supply chain** est favorable à " un **mécanisme d'autoconsommation collective**, qui permettrait d'offrir un débouché local à l'énergie verte produite par un entrepôt ". Devant le gouvernement, elle s'était engagée en 2023 à " **équiper 5 millions de m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques d'ici à 2028** ", pour produire plus de 1300 GWh/an. Le 13 novembre dernier, à l'occasion de sa conférence annuelle, elle a dressé un premier bilan. Incités par la réglementation, ses adhérents ont déployé plus de 1,1 million de m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, produisant 115 MWh d'électricité. Souhaitant " offrir un débouché local à l'énergie verte produite par un entrepôt ", l'Afilog plaide en faveur de l'association de communes et collectivités publiques afin de développer des projets de solarisation des entrepôts, « grâce à la prise de participation au capital d'une société de projet dédiée, et ce en s'insérant dans la problématique actuelle de partage de la valeur ».

> **www.lemoniteur.fr – 13/11/24**

L'association **Afilog** a conçu **un outil de mesure pour chiffrer les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments logistiques, tout au long de leur cycle de vie**. Élaboré en tenant compte de la RE 2020 pour le volet construction et du Dispositif Éco Énergie Tertiaire pour le volet exploitation, l'indicateur intègre également les spécificités des bâtiments concernés (de grandes surfaces peu chauffées). " Sur le plan de la construction, leurs émissions sont relativement maîtrisées puisqu'elles représentent en moyenne 450 kg éq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>. En revanche, en exploitation, elles atteignent 350 kg éq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> ", explique **Benoît Dubois-Taine, associé et fondateur du cabinet de conseil ECH Énergie**. La détermination de seuils significatifs complète le dispositif. " Il s'agit, d'une part, de pouvoir évaluer la progression d'un actif dans le temps, et d'autre part, d'être en mesure de comparer à un instant "T" les bâtiments les uns par rapport aux autres ". Une fois ces données collectées, l'Afilog prévoit de poursuivre ses travaux par l'**évaluation du parc logistique français dans sa globalité et l'élaboration d'un plan de progrès dans la durée**. À travers cette démarche, la profession compte se doter d'une trajectoire à l'horizon 2050, avec des objectifs quantifiés et mesurables.

> **www.lemoniteur.fr - 7/11/24**

Le **Conseil d'État** a confirmé la **sanction de 26 M€ infligée par l'Arcep à Orange** en juillet 2023 pour non respect de ses engagements de **couverture FtH dans les 3 000 communes de la zone d'initiative privée (dite zone Amii)**. Alors qu'Orange contestait le nombre de logements restant à raccorder, les juges estiment que les chiffres annexés aux engagements de 2018 visant à raccorder, avant le 31 décembre 2020, la totalité des logements



et locaux à usage professionnel de ces 3 000 communes étaient "clairs" et qu'Orange était soumis à une "obligation de résultat". Or près de 543 000 locaux n'étaient toujours pas raccordés à la nouvelle échéance fixée par l'Arcep, au 30 septembre 2022.

🔗 Consultez la [décision du Conseil d'État](https://www.conseil-etat.fr) (source : <https://www.conseil-etat.fr>)

> [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – 4/11/24

## EN RÉGIONS

**Grand Est. La Ville et l'Eurométropole (EMS) de Strasbourg (67)** souhaitent **abaisser de 40 % la consommation d'énergie de leur parc immobilier** (soit près de 2 millions de m<sup>2</sup>) d'ici 2030. Pour y parvenir, elles déploient un double dispositif pour **massifier les travaux de rénovation** des constructions les plus énergivores et développer une **solution optimisée de pilotage des consommations**, applicable à terme à l'ensemble du parc. Plusieurs **Contrats de Performance Énergétique (CPE)**, déployés sous la forme de **Marchés Globaux de Performance (MGP)** doivent permettre de répondre au premier objectif. En parallèle, un programme de déploiement d'**automates et de sous-compteurs** a été lancé sur un périmètre de 180 bâtiments, de 2024 à 2028, avec ajustement en temps réel de la consommation et évaluation continue de l'efficacité, sous maîtrise d'œuvre d'Ingérop. " *Il constitue notre première réponse aux exigences du récent décret BACS* ", souligne **Vincent Cognée, directeur de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAP)**.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 21/10/24

**Ile de France. L'entreprise Tersen**, filiale du groupe Colas exploite les **terres excavées des chantiers d'Ile-de-France** pour produire un nouveau fertilisant, "**Ecosol fertile**", sur son site expérimental de Louvres (95). La loi ZAN ayant restreint l'utilisation des terres agricoles et naturelles, la solution trouve ainsi un débouché auprès des collectivités qui ont besoin de terres fertiles pour végétaliser l'espace urbain afin de lutter contre les îlots de chaleur. Sur 7 ha, le site de Louvres est dédié au recyclage et au traitement des déblais, qui sont mélangés à du compost. Pendant 3 ans, des bacs de terres contenant de l'Ecosol fertile sont analysés pour évaluer la fertilité des sols et la captation de carbone. En 2024, plus de 15 000 tonnes de terres ainsi traitées ont été commandées, notamment pour végétaliser Noisy-le-Grand et Aubervilliers (93). "*L'objectif est clairement de doubler la production et la commercialisation l'année prochaine car nous recevons de plus en plus de demandes*", souligne **Cédric Pantel, Président de Tersen**. En Ile-de-France, plus de 15 millions de tonnes de terres issues des chantiers ont besoin d'être traitées chaque année.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 10/11/24

## EN EUROPE

La **capacité de stockage des véhicules électriques** permettrait au réseau européen d'**absorber jusqu'à 40 % de capacité supplémentaire en énergie solaire photovoltaïque d'ici à 2040**, relève **une étude de Transport & Environment (T&E)**. Pour tirer profit de ce potentiel, l'ONG suggère d'établir **un cadre réglementaire sur la recharge bidirectionnelle**, pour rendre la **technologie " vehicle-to-grid "( V2G) interopérable**. Celle-ci "*peut permettre au système énergétique français de réaliser des économies [...] pouvant atteindre jusqu'à 4,4 Mds€/an en 2040*", souligne T&E. À l'échelle européenne, l'économie s'élèverait à plus de 100 Mds€ entre 2030 et 2040. Les auteurs estiment que les **besoins en stockage par batteries stationnaires** (dédiées au stockage de la production de l'énergie solaire et éolienne) seraient ainsi **réduits de 92 %**. Le parc européen de véhicules électriques permettrait de couvrir jusqu'à 9 % des besoins annuels de l'UE en électricité, réduisant le besoin de capacité de production supplémentaire. En prélevant l'électricité au moment où elle est excédentaire (donc bon marché), les batteries bidirectionnelles permettraient aux ménages français d'**économiser jusqu'à 52 % de leurs factures d'électricité annuelles**, soit jusqu'à 565 €/an souligne T&E (727 € en Allemagne, 780 € en Italie).

🔗 Consultez l'[étude de T&E](https://www.transportenvironment.org) (source : <https://www.transportenvironment.org>)

> [Contexte](http://Contexte.com) – 4/11/24

## DANS LE MONDE

L'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)** estime que **l'amélioration de l'efficacité énergétique ne progressera que de 1 % en 2024**, comme en 2023 et moins qu'entre 2010 et 2019. Des résultats décevants qui s'éloignent de l'objectif de 4 % par an d'ici à 2030, engagement pris par 200 pays lors de la dernière COP28. L'AIE invite les gouvernements à prendre de nouvelles mesures, alors que près de la moitié des surfaces construites dans le monde ne sont toujours pas soumises à des exigences d'efficacité. Elle relève également qu'à peine trois moteurs électriques sur cinq utilisés dans le monde sont soumis à des normes minimales de performance énergétique.

> [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) – [www.connaissancedesenergies.org](http://www.connaissancedesenergies.org) – 7/11/24

**Le groupe chinois Huaneng** expérimente un prototype de **plateforme flottante** de 1624 m<sup>2</sup>, surélevée par rapport au niveau de la mer, équipée de **434 panneaux solaires**, issus de 3 technologies différentes. Il se donne un an pour tester son efficacité et sa robustesse en milieu marin.

> [www.futura-sciences.com](http://www.futura-sciences.com) – 22/10/24



## NOMINATIONS

**Pierre-Marie Abadie**, a été nommé **Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)**. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une fois la fusion de l'ASN et de l'**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)** effective, il assurera la **présidence de la nouvelle Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR)**.

> [Contexte](http://Contexte.com) 6/12/2024

**Olivier Blum**, a été nommé **Directeur général du groupe Schneider Electric**, en remplacement de Peter Herweck.

> [Les Echos](http://LesEchos.com) – 5/11/24 - [www.environnement-magazine.fr](http://www.environnement-magazine.fr) – 4/11/24

